



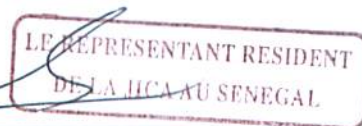
ETENDUE DES TRAVAUX
DU PROJET
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES, DES EAUX PLUVIALES ET DES DECHETS
SOLIDES
DE LA VILLE DE KAOLACK
EN
REPUBLIQUE DU SENEGAL
CONVENUE ENTRE
L'OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT DU SENEGAL,
L'AGENCE NATIONALE POUR LA PROPLETE DU SENEGAL
ET
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Dakar, le 23 août 2011


M. Amadou Lamine DIENG
Directeur Général
Office National de l'Assainissement du Sénégal
(ONAS)


M. Hisatoshi OKUBO
Représentant Résident
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA) de Sénégal


Dr. Cheikh DIENG
Directeur Général
Agence Nationale pour la Propreté du Sénégal
(APROSEN)





I. INTRODUCTION

En réponse à la requête officielle du Gouvernement de la République du Sénégal (ci-après dénommé "le Gouvernement du Sénégal"), le Gouvernement du Japon a décidé de mener le Projet d'Assainissement des Eaux Usées, des Eaux Pluviales et des Déchets Solides dans la ville de Kaolack (ci-après dénommée "le Projet") conformément aux lois et règlements pertinents en vigueur au Japon.

En conséquence, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée "JICA"), l'agence officielle responsable de la mise en œuvre des programmes de coopération technique du Gouvernement du Japon, va conjointement entreprendre le Projet avec les autorités compétentes du Gouvernement du Sénégal.

II. OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du Projet sont:

1. Passer en revue la planification existante et l'état actuel du traitement des eaux usées, des eaux de pluie et la gestion des déchets solides dans la ville de Kaolack ;
2. Formuler un Plan directeur pour l'Assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et des déchets solides pour la ville de Kaolack ;
3. Mener une Etude de faisabilité sur les priorités majeures de la zone d'étude ;
4. Transférer les connaissances et technologies requises au personnel concerné, au cours de la mise en œuvre du Projet.

III. ZONE DU PROJET

Le Projet couvrira toute la zone de la Commune de Kaolack au Sénégal.

IV. ETENDUE DU PROJET

Pour atteindre les objectifs mentionnés plus haut, le Projet va couvrir les éléments suivants:

Phase I: Collecte des informations de base sur l'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et la gestion des déchets solides

1. Systèmes réglementaires
2. Politiques (Plans de développement nationaux, Stratégies, Plans Directeurs existants et autres Plans de développement)
3. Organisations compétentes (Direction de l'Assainissement Urbain, ONAS, région de Kaolack et APROSEN)
 - (1) Cadre juridique et réglementaires des organisations
 - (2) Organisations et personnel
 - (3) Situation financière
 - (4) Plan des activités
4. Situation actuelle des infrastructures et équipements d'assainissement
 - (1) Stations d'épuration
 - (2) Réseaux d'assainissement
 - (3) Evacuation des eaux pluviales
 - (4) Equipements pour la collecte des déchets
 - (5) Site d'enfouissement des déchets
5. Situation actuelle des activités imprévues
 - (1) Décharge illégale des eaux usées
 - (2) Décharge sauvage des déchets
6. Zone de la Commune de Kaolack
 - (1) Géographie
 - (2) Topographie
 - (3) Météorologie
 - (4) Hydrologie
 - (5) Environnement naturel
 - (6) Population et prévisions démographiques

 210 

- (7) Conditions socioéconomiques
- (8) Utilisation de la terre (situation actuelle et plan)
- (9) Industrie (situation actuelle et plan)
- (10) Fourniture d'eau et irrigation
- (11) Qualité des eaux de surface
- (12) Points de pollution
- (13) Condition de Fourniture d'électricité et plan
- (14) Autres questions pertinentes

Phase II: Formulation du Plan Directeur pour l'Assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et la gestion des déchets solides

1. Préparation pour l'élaboration du plan directeur sur les points suivants :
 - (1) Analyse comparative des systèmes de traitement des eaux usées
 - (2) Etude sur l'amélioration des stations d'épuration existantes
 - (3) Etude sur la gestion de la boue de vidange
 - (4) Etude sur la réutilisation des eaux usées traitées
 - (5) Etude sur l'amélioration des réseaux d'assainissement existants
 - (6) Plan de l'assainissement liquide (Station d'épuration et réseaux d'assainissement)
 - (7) Etude sur les systèmes d'évacuation des eaux pluviales existants
 - (8) Plan d'évacuation des eaux pluviales
 - (9) Etude sur la révision du Plan Directeur existant sur la gestion des déchets solides
2. Considérations environnementales et sociales basées sur les directives relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (1^{er} avril 2010)
3. Elaboration de Plan directeur :
4. Identification des projets de priorité majeure pour la mise en oeuvre de l'étude de faisabilité
5. Appréciation des Bailleurs de Fonds potentiels pour la mise en oeuvre des projets sur la base du Plan Directeur
6. Renforcement des capacités pour la formulation de Plan Directeur

Phase III: Etude de faisabilité sur les projets de priorité majeure

1. Réalisation de la conception de base pour les projets de priorité majeure
 - (1) Croquis de base
 - (2) Estimation des coûts (Réalisation, Exploitation et Maintenance)
 - (3) Planification financière et évaluation de la faisabilité économique
 - (4) Considérations environnementale et sociale basées sur les directives relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (1^{er} avril 2010)
2. Formulation du calendrier de mise en oeuvre
3. Considération de bailleurs de fonds et/ou d'investisseurs potentiels pour la réalisation du Projet d'étude de faisabilité
4. Renforcement des capacités pour la réalisation d'étude de faisabilité

V. CALENDRIER DU PROJET

Le Projet sera réalisé conformément au calendrier provisoire ci-joint en Annexe I. Le calendrier est provisoire et pourrait être modifié durant le Projet sur accord des deux parties, en cas de besoin.

VI. RAPPORTS

La JICA devra élaborer et présenter à l'ONAS les rapports suivants en anglais et en français. Les rapports seront soumis en format papier et sur CD-ROM.

1. Rapport de Commencement:
Vingt (20) exemplaires au début du Projet
2. Rapport d'Avancement 1:
Vingt (20) exemplaires à la fin de la Phase I
3. Rapport d'Avancement 2:





- Vingt (20) exemplaires à la fin de la Phase II
4. Projet de Rapport Final
Trente (30) exemplaires à la fin de la Phase III
L'ONAS devra faire ses commentaires dans un délai d'un (1) mois après réception du Projet de Rapport Final.
5. Rapport Final:
Cinquante (50) exemplaires seront présentés dans un délai d'un (1) mois après réception des commentaires de l'ONAS sur le Projet de Rapport Final.

VII. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DU SENEGAL

1. Pour faciliter le bon déroulement du Projet, le Gouvernement du Sénégal devra prendre les dispositions suivantes:
- (1) Permettre aux membres de l'Equipe d'entrer, de quitter et de séjourner au Sénégal pour la durée de leurs missions ci-dessous, et les exempter des exigences d'enregistrement pour les étrangers et des redevances consulaires;
 - (2) Exempter les membres de l'Equipe des taxes, droits et de tous frais sur les équipements, machines et autre matériel importés au Sénégal pour la mise en œuvre du Projet;
 - (3) Exempter les membres de l'Equipe d'impôts sur le revenu et de charges de quelque nature que ce soit imposés ou liés aux indemnités payées aux membres de l'Equipe pour leurs services liés à la mise en œuvre du Projet;
 - (4) Accorder les facilités nécessaires à l'Equipe pour le versement ainsi que l'utilisation des fonds transférés au Sénégal, en provenance du Japon liés à la mise en œuvre du Projet;
2. Le Gouvernement du Sénégal devra se porter garant des réclamations, s'il y en a, contre les membres de l'Equipe, résultant, se produisant pendant, ou autrement liées à l'exercice de leurs devoirs dans la mise en œuvre du Projet, sauf lorsque ces réclamations résultent d'une faute lourde ou d'une faute volontaire de la part de l'équipe.
3. L'ONAS devra agir comme une agence homologue de l'Equipe et également en tant que organe de coordination avec les autres structures concernées pour une bonne mise en œuvre du Projet, au nom du Gouvernement du Sénégal
4. L'ONAS devra, à ses frais, fournir à l'Equipe les éléments suivants, en coopération avec les autres structures concernées;
- (1) Les informations relatives à la sécurité ainsi que les mesures pour assurer la sécurité de l'Equipe;
 - (2) Les informations ainsi que l'assistance pour bénéficier de soins médicaux;
 - (3) Les données disponibles (y compris les cartes et les photographies) et les informations relatives au Projet;
 - (4) Le personnel homologue;
 - (5) Des bureaux convenables avec les équipements nécessaires; et
 - (6) Des pièces ou cartes d'identification.

VIII. AUTRES

1. Le Comité de Pilotage sera établi comme mentionné dans le Compte Rendu des discussions du 31 Mai 2011. Les fonctions, le président et les membres de ce Comité sont stipulés à l'Annexe II.
2. La JICA et l'ONAS devront se consulter sur tout problème qui pourrait résulter, ou être lié au Projet.
3. L'Etendue des Travaux est préparé en anglais et français, et les deux versions sont signées par les deux parties. Dans le cas où un doute surgit dans l'interprétation, le texte anglais fera foi.

Calendrier provisoire du Projet

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Calendrier de travail																								
Rapports	△ RC		△ RA1												△ RA2							△ PRF	△ RF	

- RC : Rapport de Commencement
 RA1 : Rapport d'Avancement 1
 RA2 : Rapport d'Avancement 2
 PRF : Projet de Rapport Final
 RF : Rapport Final

Le Comité de Pilotage

1. Fonctions

Le Comité de Pilotage se réunit deux fois par an durant la période du Projet et toutes les fois qu'une quelconque nécessité surgit. Les fonctions du Comité sont les suivantes:

- (1) Passer en revue et discuter le plan et les progrès du Projet
- (2) Examiner des thèmes principaux résultant du Projet
- (3) Discuter la modification des activités du Projet sur la base de la nécessité

2. Président

Le Directeur Général de l'ONAS

(Vice Président: le Directeur Général de l'APROSEN)

3. Membres

Partie Sénégalaise:

- (1) Directeur du Projet
- (2) Conseiller du projet
- (3) Coordonnateur du Projet
- (4) Représentant(s) du Bureau du Président
- (5) Représentant(s) de l'ONAS
- (6) Représentant(s) de l'APROSEN
- (7) Représentants(s) de la Direction de l'Assainissement Urbain (Direction régionale)
- (8) Représentant(s) de la DEEC (Division régionale)
- (9) Représentant(s) de la gouvernance de la région de Kaolack
- (10) Représentant(s) de la Municipalité de Kaolack

Partie Japonaise:

- (1) Expert(s) de la JICA affectés au Projet
- (2) Représentant(s) du Bureau de la JICA au Sénégal
- (3) Autres désignés par la JICA

4. Observateurs

Représentant(s) de l'Ambassade du Japon au Sénégal

Autre(s) Personne(s) désignée(s) par le Président

 20 